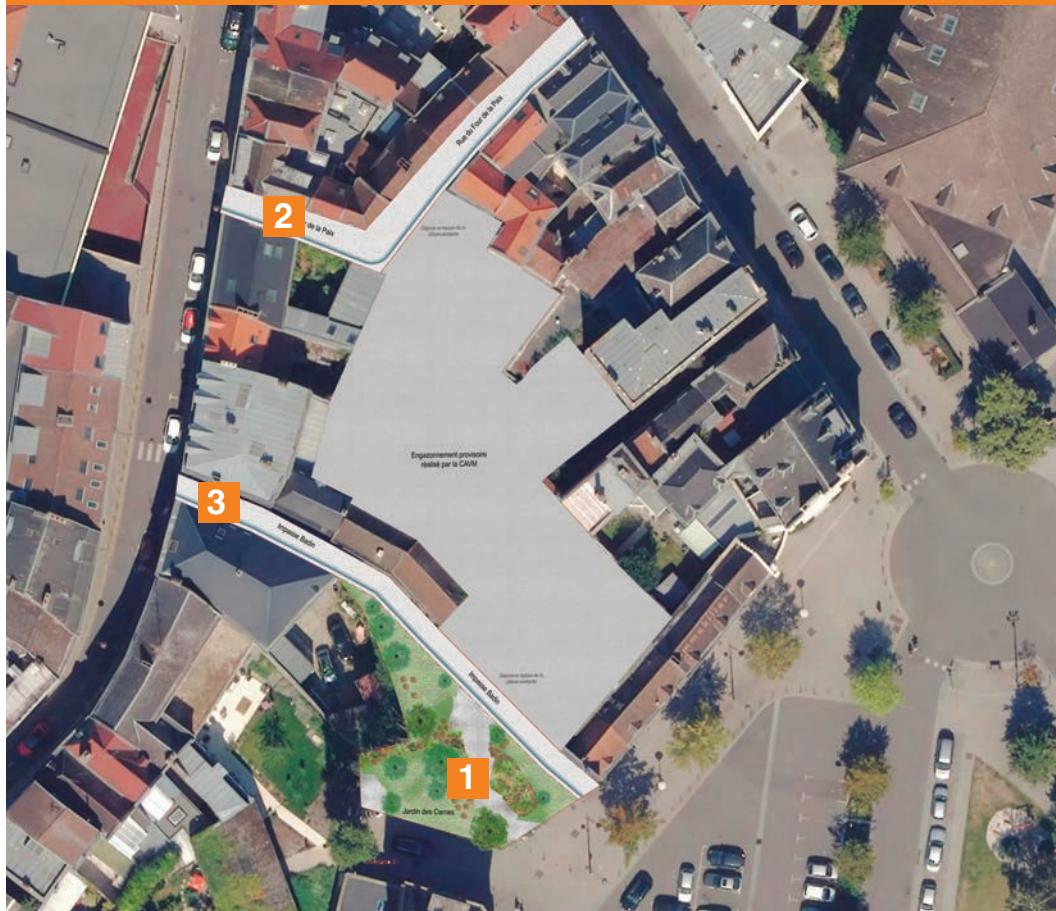


Plan des aménagements



>> Pour toute question relative à la collecte des déchets durant les travaux, contactez le SIAVED au 0800 003 992 (numéro vert gratuit).

03 27 096 096

Pour toute question relative à des gênes d'accessibilité aux habitations / services / garages

À partir du 2 février 2026



Aménagement de l'îlot Badin Sarrazins et du Jardin des Carmes



Region
Hauts-de-France



Le projet

À compter du 2 février, Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes engageront les travaux d'aménagement de l'îlot Badin-Sarrazins. Ce projet prévoit la requalification de la ruelle Badin afin de créer une liaison piétonne reliant la rue Derrière les Murs de Bavay, la place du Hainaut, le futur jardin des Carmes - square végétalisé au cœur du quartier - ainsi que la rue du Four de la Paix.

L'aménagement des espaces publics a pour objectif d'améliorer le cadre de vie, d'offrir des espaces de qualité aux riverains et de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine bâti du secteur.

Les travaux comprendront la réfection complète des réseaux (eau potable, électricité, éclairage public et vidéosurveillance), la mise en conformité des réseaux d'assainissement, le pavage des rues du Four de la Paix et Badin, ainsi que la création du jardin des Carmes.

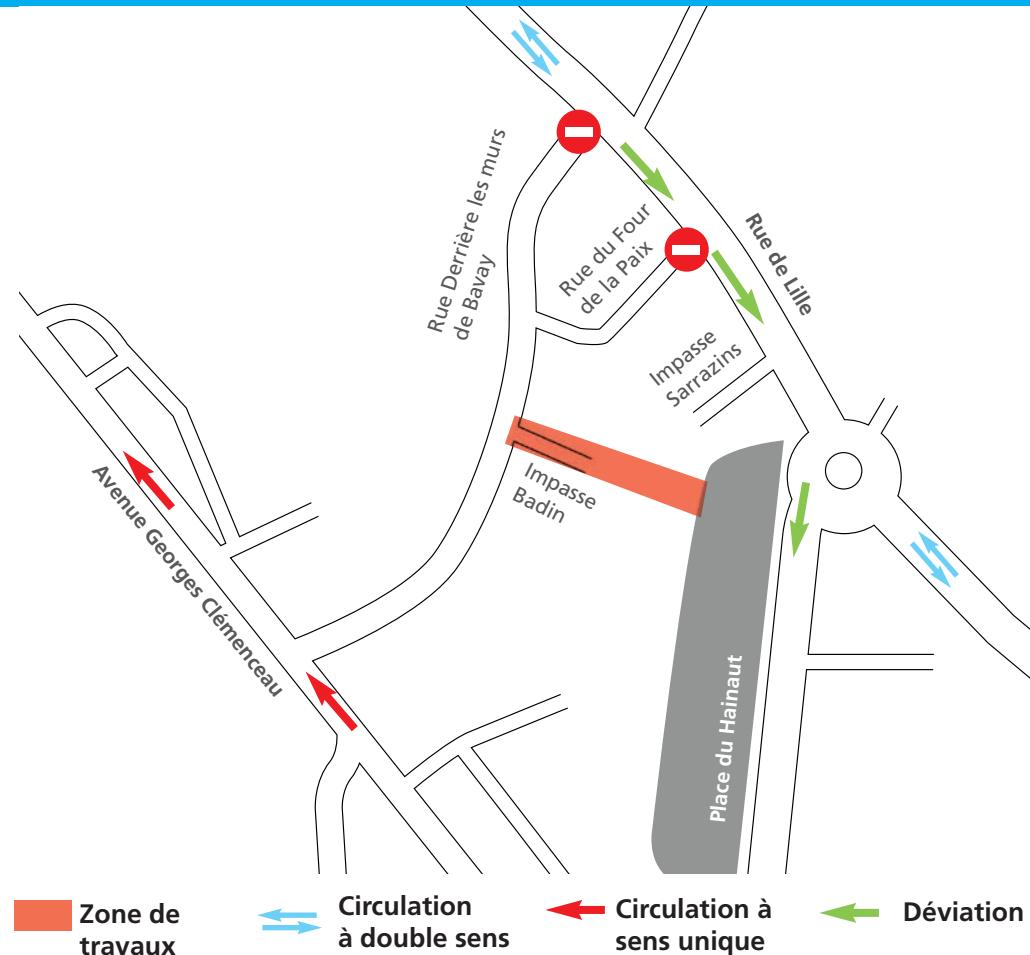


Vue du Jardin des Carmes depuis la Place du Hainaut

Le planning

Les travaux débuteront impasse Badin à compter du 2 février et se poursuivront jusqu'à mi-mars. Ils continueront ensuite rue du Four de la Paix, de mi-mars à fin mai 2026.

Du 2 février au 27 février



>> La circulation est interdite de 9h à 16h

>> Accès des piétons aux commerces et habitations reste maintenu en permanence durant la durée des travaux.

>> Interdiction de stationner dans la zone des travaux 24h/24

>> Horaires de chantier : 7h à 17h30 (hors WE et jour férié)

>> La collecte des déchets se fera comme habituellement au niveau des espaces qui ne sont pas en travaux. Pour les zones impactées par les travaux, merci de noter le numéro de votre habitat sur vos bacs et conteneurs et de les placer devant votre logement la veille du ramassage **avant 9H**.